



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 043 4
Votre référence :
Notre référence : frt
Dossier traité par : Thomas Frei
Tél. +41 58 465 58 20, Fax +41 58 465 93 24, thomas.frei@bazi.admin.ch
Ittigen, le 06. février 2015

Communications techniques; amendement no 100

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer				Supprimer	Edition
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	06.02.2015	00.040-00	1-4	28.11.2014
Explications générales sur les communications techniques et sur les moyens acceptables de conformité (AMC) de l'AESA	00.000-01	1-3	06.02.2015	00.000-01	1-3	01.12.2007

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.



Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique



Thomas Frei

Section Normalisation, sanctions et registre matricule